Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 3 Chaouel 1445
12 Avril 2024

N° 43

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **889**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **890**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **891**
Homologation de résolutions **891**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **891**
Avis aux créanciers..... **895**
Convocations
Sociétés anonymes **895**
Sociétés à responsabilité limitée **901**
Divers
Avis au public..... **901**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital

Société "FARYACHT"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337 Y

Identifiant social : 58437143

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 février 2024, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 23.02.2024, Quittance n°M015889, enregistrement n°24500460 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 5.3.2024, sous le n°202443929, il ressort que :

- Le capital social a été porté de quatre millions de dinars (4.000.000), à quatre millions deux cent mille Dinars (4.200.000), et ce par apport en numéraire de deux cent mille Dinars (200.000), et la création de 20.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2024T00236SRLB2

Société SIMEF ELECTRIC - Sarl

17 Rue de La Teinturerie

Z.I. Sidi Rezig - 2033 Mégrine

T.V.A : 873605D/A/M/000

CNSS : 163149-92

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 Mars 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 25 Mars 2024 sous le n°24702096, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 28 Mars 2024 Dossier n°202449632, il a été décidé :

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Quitus entier et sans réserves au Gérant pour sa gestion de l'exercice 2023,

- Répartition du résultat de l'exercice 2023,

- Approbation des conventions règlementées.

2024R00843SRLB2

Société Overseas International Trade Exchanges

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1 650 000,000 DT

Siège social : N°8, avenue Kharibaldi, appartement n°1, bureau n°3 - Sfax

Identifiant unique au RNE : 1194959F

Matricule fiscal : 1194959F/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2023, tel qu'enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 10 novembre 2023 sous le n°23806397, Quittance n°M007040, il a été décidé :

- La nomination du 2ème gérant en la personne de Monsieur Nabil Ben Said Ghorbel pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société;

- La modification et la mise à jour des statuts.

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au registre national des entreprises en date du 10 novembre 2023 sous le numéro 2023176571. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 10 novembre 2023 sous le numéro 223, annonce n°2023176571.

2024X00410SRLB2

SOCIETE CONFISERIE DONIA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2800000,000 DT

Siège social : Route de Sousse Km 3, 5160 El Jem - Mahdia

Identifiant unique : 1424861C

Suivant assemblée générale tenue le 01 avril 2024, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances El Jem en date du 02 avril 2024 (enregistrement n°24700664, quittance n°M024770), il a été décidé :

- L'approbation de la cession des parts sociales en faveur des associés actuels et à la nouvelle associée,

- La mise à jour et la modification conséquente des statuts.

Suivant actes de cessions de parts sociales en date du 01 avril 2024 tel qu'enregistré à la recette des finances El Jem en date du 02 avril 2024 (enregistrement n°24100667, quittance n°M024832), M. Mongi Naceur a cédé 77 280 des 175 280 parts sociales représentant sa participation totale en faveur de :

- Monsieur Mohamed Amine Naceur, associé actuel : 17 640 parts ;

- Monsieur Mouldi Naceur, associé actuel : 17 640 parts ;

- Madame Leila Boubaker, nouvelle associée : 42 000 parts.

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire et de l'acte de cessions de parts sociales a été déposée au registre national des entreprises en date du 4 avril 2024 sous le numéro 202451071. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 4 avril 2024 sous le numéro 68, annonce n°202451071.

2024X00429SRLB2

SOCIETE TOTAL SECURITY - STS - SARL

Capital : 1000 DT

Siège social : 01 Bis Rue Ismail Ibn Mouhajer - Sidi Hssine, Tunis

MF : 1477602 Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/01/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hssine, Tunis sous le n°24700085, Quitt n°M002715 en date du 5/01/2024, et dont une copie du dossier a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 9/02/2024 à Ben Arous, sous le n°202410049. Il a été décidé :

L'approbation de la cession de parts sociales :

- Mr Imed Hani cède 10 parts sociales à Mr Hatem Marzougui

- Mr Ismail Jawadi cède 20 parts sociales à Mr Hatem Marzougui.

2024400811SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société viticole bir drassen

Société mutuelle de base et service agricoles

Siège social : 34 avenue de la Liberté Korba 8070

MF : 0009904Y/M/P/0000

En vertu de procès-verbal du conseil d'administration en date du 28 Mars 2024, enregistré à la recette des finances Korba sous le numéro 24700806, quittance numéro M023772, dont une copie a été déposée au centre national de registre des entreprises Tunis en date du 01 Avril 2024 sous quittance n°2024F99627938.

Les membres du conseil d'administration élu Monsieur Zgolli Hamadi à l'unanimité président du conseil d'administration et Monsieur Hamada Nour Saïed élu vice-président à l'unanimité.

Conformément aux dispositions des articles 32-33 et 35 du statuts de la société, le conseil a décidé de déléguer tous les pouvoirs prévus à l'article 32 du statut à Monsieur Zgolli Hamadi président du conseil.

En ce qui concerne les procédures administratives, financières, la signature, le retrait et le paiement auprès de toutes les agences bancaires, les recettes de finance et les chèques, elles seront conjointement entre Monsieur Zgolli Hamadi président du conseil et le directeur général de la société, Monsieur Najjar Ramzi.

2024R00869SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 21/02/2024 enregistré à la recette des finances de Béja le 23/02/2024 sous le n° 24201536 quittance n°M015128 Mr Lotfi Ben Ali Ben Mahmoud Rebaii a vendu à Mr Wajdi Ben Hédi Ben Jouini Boukari la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour vente des différents produits sis à Souk. El Attarine - Béja.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse rue Khaireddine impasse mellassine Béja dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 13/3/2024.

2024T00294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances Ajim Djerba en date du 01/02/2024, quittance n°M008422, numéro 24200225, Monsieur Youssef Ben Miled, CIN 04718092, a cédé à Madame Emna Ben Miled, C.I.N 04675832, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café et entrepôt au sein des locaux contigus sis à l'Avenue Salah Ben Youssef Guellela Djerba.

Les oppositions doivent être faites auprès du Maître Barbouch Fethi, dont le cabinent est sis au 23, rue de Marseille Tunis, dans un délai maximum de 20 jours, à compter de la publication du présent avis dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk du 26/3/2023.

2024T00308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé et signé et légalisé le 14-3-2024, et enregistré à la recette des finances rue eljazira Tunis le 15-3-2024 reçu n°M021215 enregistrement 242200866, vente tout le fonds de commerce sis au 32 rue eljazira Tunis tout commerce entre : le vendeur Omar Ben Najie Esside cin 011155856 et l'acheteur Zouhaire Ben Ezedine Hammemi cin 04821039, toutes les oppositions seront entre les mains du vendeur Omar Esside son adresse résidence elnasre avenue Hassen Abed Elwahebe Nabeul, le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 26/3/2024.

2024T00320FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique de donation du 5 décembre 2023 enregistré le 12/12/2023 n°M017560 Recette Menzel Chaker Sfax rédigé par les notaires Abdelaziz Ammar et Arafet Houidi. Mr Yassine Mseddi demeurant Ramla Kerkennah titulaire de la CIN n°08443621 fait donation à Mr Riadh Triki demeurant à la Route Teniour Km 1.5 Immeuble Malek Sfax titulaire de la CIN n°08774814 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels et corporels de la pharmacie de nuit sis à Ramla Kerkennah son identifiant unique au Registre National des Entreprises 1052979Y. Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été insérée au journal Echourouk le 22/3/2024.

2024X00383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de «Diar El Wafa Sfax» en date du 18 mars 2024, enregistrement n°24201243, quittance n°32350, Monsieur Ghazi ben Abdelkarime Jlassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°01292862 a vendu à la société «ATIKA GESTION S.A.R.L» au nom de son représentant légal - identificateur unique : 1853827N, la totalité du fonds de commerce exploité comme café «MALLORCA» avec tous ses éléments corporels et

incorporels sis à la route Menzel Chaker km 0.5 Sfax. Les oppositions doivent être faites sous les mains du Maître Souissi Med Seif Eddine rédacteur du contrat à son cabinet installé à B10 immeuble Pic ville center avenue des Martyrs Sfax, et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 22 mars 2024.

2024X00388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de «Diar El Wafa Sfax» en date du 18 mars 2024, enregistrement n°24201145, quittance n°31760, Monsieur Ghazi ben Abdelkarime Jlassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°01292862 a vendu à la société «ATIKA GESTION S.A.R.L», au nom de son représentant légal - identificateur unique : 1853827N- la totalité du fonds de commerce exploité comme café «EL DOUAR» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route Lafrane km 1.5 Immeuble bouhamed Sfax. Les oppositions doivent être faites sous les mains de Maître Souissi Med Seif Eddine rédacteur du contrat à son cabinet installé à B10 immeuble Pic ville center avenue des martyrs Sfax, et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 22 mars 2024.

2024X00389FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic des copropriétaires de la Résidence KENZA à Nabeul

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale en date du 12 Août 2023, enregistré à la recette des finances de Nabeul Avenue de France le 6 Mars 2024 sous le numéro 24700900, il a été constitué le syndic des copropriétaires de la Résidence Kenza sise à l'avenue Mohamed V à Nabeul composé de :

1- Monsieur Rafik Gorrab : Président

2- Madame Thouraya El Anabi : Vice-présidente

3- Monsieur Ahmed Bettayeb : Trésorier

4- Monsieur Nouri Ammar : Trésorier adjoint

5- Madame Wahida Ben Abdallah : Secrétaire Générale.

2024R00849APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires

Résidence The Dunes Golf & SPA resort ; Tantana - Akouda

Suivant PV de l'A.G. Ordinaire en date du 18/02/2024, il a été mentionné l'approbation de ce qui suit :

1- Approbation du rapport financier et moral des années 2021-2022-2023.

2- Approbation de l'augmentation des charges de copropriété à partir de l'année 2023

3- Approbation du renouvellement des fonctions de commissaire aux comptes

4- Donner quitus à l'ancien comité

5- Election du nouveau bureau syndical, qui est composé de :

Président : Fehmi Naifer

Trésorier : Mourad Ferchichi

Aide trésorier : Haithem Boudabous

Secrétaire général : Safouene Belhoula

Membre : Radhia Guesmi

Membre : Zohra Riahi.

2024S00442APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude Maître Yosra Maatallah

Créancier saisissant : Amna Ben Mohamed Ennajem ben Abdallah, titulaire de la CIN n°06832718, femme au foyer, demeurant à l'avenue Ettaieb Lemhiri Béni Hassen Monastir.

Débiteur saisi : Fethya Ben Salem Ben Khlifa Emahjoub, titulaire de la CIN n°04183983, travailleur, demeurant à l'avenue Touzer Echiha Béni Hassen Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Yosra Maatallah, Avocate à la cour d'appel, dont le cabinet est sis au 05 avenue Hassen Elborji immeuble chtioui 2ème étage Jemmel, titulaire de la - CIN n°06798377 et d'immatricule fiscal n°1600561c.

Objet de la vente : Il s'agit des parts indivises soit deux mille quatre cent quatre vingt quinze virgule quatre-vingt-quinze part revenant au débiteur saisi sur un total cinq mille deux cent cinquante-quatre parts 5254/2495.65 dans le bien immobilier dénommé «wad el maleh» objet du titre foncier n°76214 Monastir consistant en un terrain planté d'oliviers, composé de la parcelle n°273 du plan du cadastre zone «F» dont la superficie totale est de cinq mille deux cent cinquante-quatre mètres carrés (5254m²) et qui se situe au doyenné tribal de Béni Hassen délégation de Béni Hassen gouvernorat de Monastir .

Mise à prix : est fixée à vingt-quatre mille neuf cent cinquante- six dinars et 500 millimes (24.956.500D) suivant l'expertise de l'expert Mr Youssef Zaoui.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu aux enchères publiques à la salle des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 8 mai 2024 (8/5/2024) à partir de 8 heures 30 minutes.

Visite de l'immeuble : la visite des lieux peut avoir lieu tous les jours aux heures administratives.

2024S00457VEPA1

Vente aux enchères

L'adjudication aura lieu le lundi six mai deux mille vingt quatre 6/5/2024 à 9 H et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Poursuivant : Kmaies Ben Habib Hadj Mefteh, ouvrier, demeurant à la rue El Basatine Bradaa gouvernorat de Mahdia

Débiteur saisi :

1/ Sessia bent Moncef Sgayar pour le compte de Adel Ben Habib Mefteh selon jugement du tribunal de 1ère instance de Mahdia n°57/22 du 16/5/2022, femme de foyer, demeurant à la rue Fadel Ben Achour Bradaa gouvernorat de Mahdia.

2/ Fattouma bent Taieb Ben Hadj Mansour Said, femme de foyer demeurant à quartier de Ksaima Bradaa gouvernorat de Mahdia 3/ Yesmin bent Mohamed Ben Habib Mefteh, femme de foyer, demeurant à quartier de Ksaima bradaa gouvernorat de Mahdia 4/ Kais Ben Mohamed Ben Habib Mefteh, ouvrier, demeurant à quartier de Ksaima Bradaa gouvernorat de Mahdia, 5/ Yessin ben Mohamed Ben Habib Mefteh, ouvrier, demeurant à quartier de Ksaima Bradaa gouvernorat de Mahdia.

6/ Yosra bent Mohamed Ben Habib Mefteh, femme de foyer, demeurant à quartier de Ksaima Bradaa gouvernorat de Mahdia. 7/ Wahid ben Habib Hadj Mefteh, ouvrier, demeurant à rue El Yasamin Bradaa gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Anis El Arbi avocat à la cassation sis à l'avenue 2 Mars Mahdia.

Immeuble objet de la poursuite : l'ensemble de l'immobilier situé dans le quartier de Dar Hadj Ahmed Bradaa gouvernorat de Mahdia, correspondant à une ancienne maison distinguée par des murs de pierres de tous cotés. Il est bordé par la qibla, une propriété de Mouldi Ben Hadj Ahmed Mansour, et à l'Est une propriété des héritiers de Hsan Sarjen, du coté sud une route non pavée d'une part, là où il se trouve l'entrée de la maison, et de l'autre un petit terrain de Kmaies Hadj Meftef, du coté ouest la propriété des héritiers de hadj Salah Mansour, composé de 3 pièces, une cuisine, une cabane sans toit, une toilette pour démolition et inutilisable et une cour sans toit; d'une superficie de 120 mètres carrés.

Mise à prix : quarante et un mille cent dinars 440 millimes (41.100.440 d) selon l'expertise de Mr. Hechmi Me3lel daté du 9/02/2024 sur ordonnance sur requête du président du tribunal frais fixés par le tribunal.

Remarque : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2024S00462VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques le lundi 6 mai 2024 (6/5/2024) à l'audience des criées au Tribunal de 1ère instance de Mednine à 9 H du matin dans son prétoire habituel.

Le poursuivant :

Jilani Hayet résident à l'étranger, K son siège élu est le bureau de son avocat maître Sellami Aymen sis à Monastir immeuble Ibn Arfa bureau 34.

Contre :

Trabelsi Mohamed, demeurant à Souani houmt souk Djerba.

Immeuble mis en adjudication :

Villa en deux étages et jardin.

- La totalité d'une maison située à Djerba houmt souk Souani objet du titre foncier 29859 Médenine.

Mise à prix : 436450 Dinars plus les frais.

Observations :

Pour prendre communication du cahier des charges s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine et pour plus amples Informations s'adresser à l'étude du Maître Sellami Aymen Avocat à la cour d'appel ; Rue Ibn Sina, K immeuble Ibn Arfa bureau 34.

La visite est sur rendez-vous préalable avec l'avocat poursuivant.

2024S00465VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques sur la base d'un titre foncier

Le créancier raisonnable, Badreddine Lahmar, qui travaille en tant qu'ingénieur et a choisi la société Moderne pour l'assisté de recouvrement de ses créances, Le siège de la société est situé à la rue Hadrumète, MASKEN Sousse, de Tunisie.

L'avocat responsable de la procédure est Maître Walid Trifi, un avocat agréé auprès du tribunal de première instance et de la cour d'appel, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05541931 et du numéro fiscal 0798482M. Son bureau est situé à la rue Tahar Sfar, Sousse.

Le débiteur raisonnable, débiteur envers le créancier, est Naim Chehata, employé, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08490246, résidant à Sahloul 4, Sousse.

Le bien immobilier proposé à la vente est une partie de l'unité immobilière appelée "Al-Mou'taz 11", qui est un appartement situé au deuxième étage d'un immeuble résidentiel commercial. L'immeuble comprend un rez-de-chaussée commercial résidentiel et deux étages supérieurs, avec 4 appartements par étage. Le bien est situé en bordure d'une route asphaltée parallèle à la rocade de Sahloul, à côté de l'institut Supérieur d'Etudes Commerciales de Sousse. La superficie totale du bien est de 124 mètres carrés composée de la

parcelle numéro 15 extraite du titre foncier original numéro 120464 Sousse, ainsi que des parties communes à raison de 263.130/3582 parts.

Les charges enregistrées sur le bien sont les suivantes :

1. Une hypothèque facultative en faveur de la Banque Zitouna d'une valeur de 199.052.376 dinars, enregistrée le 21/5/2012 dans le volume 19 numéro 317.

2. Une hypothèque facultative en faveur de la Banque Nationale du Qatar d'une valeur de 65.000.000 dinars, enregistrée le 7/4/2014 dans le volume 15 numéro 8.

3. Une hypothèque facultative en faveur de la Banque Nationale du Qatar d'une valeur de 70.000.000 dinars, enregistrée le 6/5/2015 dans le volume 15 numéro 454.

4. Un privilège général en faveur du Trésor Public d'une valeur de 13.790.798 dinars, enregistré le 3/9/2018 dans le volume 16 numéro 112.

Visite des lieux : Tous les jours à partir de 10h à 17h

Mise à prix : 325.500.000 dinars avec frais

Participation à la vente : Celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application des dispositions de l'article 425 cpcc, et pour les étrangers il faut se munir de l'autorisation du gouverneur de la région.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de Sousse 1 au palais de justice le jeudi 9 mai 2024 (9/5/2024) à partir de 9H.

N.B : Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Trifi Walid et au greffe du tribunal pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00466VEPA1

Vente aux enchères publiques

Première audience

Poursuivant : Etablissements masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi CIN 01162754 ; demeurant route Mahdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax. IF 441631EAP000.

Parties saisies : 1/ Najib Benbrik CIN 08167587 et 2/ Monia Amri. CIN 09217747, demeurants à la route Mahdia km 10 près le cimetière devant la Mosquée Sfax.

Immeubles saisis : la totalité de l'immeuble appartement équipé de l'eau et de l'électricité de superficie 50 m² ; sis à la route Mahdia km 11 Sfax composé de 2 chambres, cuisine ; délimité au sud Ameri, au nord rue à l'ouest passage et à l'est Harabi.

Mise à prix : vingt sept mille six cent dinars (27 600.000 D)

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi treize Mai deux mille vingt quatre (13/5/2024) à partir de 9 heures à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2024X00404VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la Liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation 18 rue Ressas El Menzah 1 tél : 71 230 203, MF : 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Zouhair Ben Mefteh Ayari C.I.N n°00381657 demeurant à la rue El Fourat Cité Essaada Mehamadia, Ben Arous et Mme Hager Bent Mohamed Ayari CIN n°04657443 en sa qualité mariée avec la partie poursuivie sous le régime de communauté de bien, demeurant au n°14 rue Lingdok El Ouardia 1 Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de 0.212/27.3046 parts indivises dans le titre foncier n°601892 Nabeul dénommé «Faouzia 273» sis à Bir Bouragba Hammamet prés de Yasmine Hammamet, les dites parts sont composées d'une parcelle d'une superficie de 209,456 m², comportant une bâtisse composée d'un rez-de-chaussée constitué d'un spatio de 38,136 m², une maison composée d'un séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, et une deuxième composée d'un hall, une cuisine, une chambre, une salle de bain, des escaliers, et un 1er étage composé d'un séjour, 4 chambres, 2 cuisines, 2 salles de bain.

Mise à prix : est fixée à huit cent huit mille cent quatorze Dinars 735 Millimes frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le lundi 6 mai 2024 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Grombalia ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024400828VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Avocat prés la cour de cassation

Partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, société anonyme; selon son représentant légal son RC n°B142431996 son siège social sis à la Rue Hédi Nouira Tunis;

Parties poursuivie : Salem Ben Attia sa CIN 03800122 élisant son domicile au cabinet de Maître Olfa Dassi sis à la Rue Aboubakr elbokri résidence Luxor 2; 3ème étage bureau n°5-3 Tunis 1079.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Henda Ben Rejeb Avocate; son Etude sise au 20 Avenue des Etats-Unis d'Amérique Le Belvédère Tunis Tél. Mobile 98426639 - MF 753244 F.

Description du bien immobilier saisi : c'est la propriété dénommée el baraka 27 objet du titre Foncier 18195 Sidi Bouzid sise à Douara à 800 mètres de l'école primaire ezzouhour délégation de Mazouna Gouvernorat de sidi bouzid accessible par une piste c'est un terrain agricole en forme de pente limité au nord par la propriété de Salah et Mohamed Fahem et par la propriété des héritiers Mohamed Mallah, au sud par la propriété de Mohamed ben Hsin Fahem et Mohamed ben Chaffari Fahem, à l'ouest par un passage agricole et à l'est par la propriété héritiers Ahmed ben Hsin Fahem c'est un terrain complanté d'oliviers, de pistachiers, d'amandiers et d'aloès rouges il est équipé de l'irrigation goutte à goutte et contient un puit profond et équipé et d'un collecteur d'eau construit et couvert de plastique mesurant 14 mètres*12 mètres et contient une maison de campagne inhabitée sa surface 48 m² comportant deux chambres une cuisine et WC et une loge gardien tout ça selon la description faite par les deux experts Mohamed Abidi et Abdejlil Massaoudi désignés par le tribunal de 1ère instance de Tunis.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cinq cent quarante cinq mille quatre cent quarante cinq Dinars (545.445,000 Dinars) majorée des frais de poursuite déclarés lors de l'audience

La date des enchères et conditions de participation :

- L'adjudication aura lieu le lundi six mai 2024 (6/5/2024) à partir de 9 heures du matin à la barre du Tribunal de 1ère Instance de Sidi Bouzid.

- La visite des lieux est ouverte tous les jours et pour de plus amples renseignements consultez le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de sidi bouzid ou à l'Etude de l'Avocat poursuivant.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

- Les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de Sidi Bouzid.

2024400829VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

M.F : 510047/E/A/P/000

Avocate à la cour de cassation

23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis

Tél : 71.282.575

Fax : 71.282.315

Poursuivant : BH BANK - (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son Président Directeur Général -S.A- Identifiant Unique RNE 0024588W - R.C 13881 1996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mme Monia Bouali - Avocate- titulaire de CIN n°05156518 Demeurant :

3- 4 Bis Rue 9258 Jbel Jloud Ouardia Tunis.

4- Villa n°51 - 1ère tranche Résidence Ksar Logement Sprols Mhamdia Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocate à la cour de cassation 23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit d'une villa n°51 habitation individuelle, tranche 1, projet 162A Résidence Ksar Mhamdia, sis à l'angle de 2 rues : Rue Grombalia et Rue menant à la route principale locale conduisant vers Birin, bâtie sur un terrain clôturé d'une superficie totale de 153.42 m², il s'agit d'une construction constituée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 45.40 m² qui se compose d'un jardin à l'entrée, un salon, WC, une douche, une chambre à coucher, une cuisine et un jardin arrière et latéral qui dispose d'un couloir en ciment entourant la maison. Une partie de la fondation construite en béton du ciment.

Mise à prix : quatre vingt quatorze mille huit cent dinars (94.800.000 DT) après la réduction de la proportion légale de 40 %.

Date et lieu de la vente : Jeudi le 9 Mai 2024 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe du Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfakh.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.
2024400844VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Mnasser Anas

Avocat à la cour de cassation

20, av des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère

Tél : 71 28 29 28

Fax : 71 28 29 29

1) Poursuivante : "Banque de Tunisie et des Emirates", société anonyme, RC B140831996 - MF : 015094/B/A/M/000, dont le siège social 5 bis 2, rue Mohamed Badra - 1002 Tunis, domiciliée chez l'avocat poursuivant au 20 av, des Etats Unis d'Amérique 1002 le Belvédère - Tunis - Matricule Fiscal (798071W).

4) Débiteur principal : Monsieur Abdelwaheb Ben Mohamed NAIJI titulaire de la CIN n°07632506 délivrée le 22-12-2016, demeurant à Cherahil, Moknine - Monastir (BEST LOGISTIC - C07632506).

5) Caution solidaire et hypothécaire : Monsieur Néjib Ben Mansour Ajimi Naiji titulaire de la CIN n°04132605 délivrée le 30-4-1997, demeurant à la rue de la mosquée Menzel Fersi Moknine - Monastir.

6) L'avocat poursuivant : Maître Anas Mnasser, demeurant au 20 av, des Etats Unis d'Amérique 1002 le Belvédère - Tunis.

7) Désignation du bien à vendre :

- Situation de : L'immeuble objet de la saisie est situé à Menzel Fersi Moknine - Monastir.

- Désignation de l'immeuble : L'immeuble objet de la saisie est constitué d'un terrain agricole non irrigué situé à "Henchir Khelifa" à la forêt de Menzel Farsi, région de Moknine, gouvernorat de Monastir.

L'immeuble est objet du titre foncier n°82920 Monastir dénommé "Henchir Khelifa" contient 18 oliviers de différentes âges et est composé de la parcelle n°118 du plan cadastral.

Immatriculation de l'immeuble au profit de Mr Nejib Ben Mansour Elnaiji a été en vertu du jugement du tribunal foncier n°120433 daté du 20 mai 2011.

L'immeuble objet de la saisie est d'une contenance totale de 2125 m² et est divisé sur 2125 parts.

- Contenance de l'immeuble saisi : deux mille cent vingt cinq mètres carrés (2125 m²).

8) Mise à prix : la mise à prix a été fixée de quarante cinq mille deux cent dinars (45.200, 000 DT) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

9) Date et lieu de la vente : Le 8-5-2024 devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à partir du 9h du matin.

10) La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de l'Avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

11) Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent être munis des autorisations préalables exigées par la loi.

2024400856VEPA1

Avis aux créanciers

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Société de Climatisation Alfatimyne pour Les Travaux de Climatisation et de Chauffage Central

Siège social : Avenue Habib Bourguiba-5100 Mahdia

I.U : 1031538K

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°2024/32 en date du 18 mars 2024, Mr Ismail Sbai ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble sis à Borj Aarif-Mahdia et qui se compose d'un sous sol, rez-de-chaussée et trois étages est prolongée au 10 mai 2024 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux total de 20 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'immeuble objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2024S00444VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Etablissement HEDI BEN BENAISSA HATTOUR

Siège social : Avenue Farhat Hached - Ksour Essaf - Mahdia

I.U : 0126205F

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°2024/36 en date du 01 avril 2024, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite d'établissement ci-dessus indiqué, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble non immatriculé, construit à usage d'habitation, sis à l'Avenue Farhat Hached (route El JAM) Ksour Essaf - MAHDIA, est prolongée au 10 mai 2024 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 10 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'immeuble suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2024S00445VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société Versailles de Promotion Immobilière

Identifiant unique : 1543998H

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax n°97090 du 18 Mars 2024, Mr Bilel Hachicha a été désigné comme administrateur judiciaire de la société Versailles de Promotion Immobilière sous contrôle du juge désigné à cet effet.

2024X00412VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2024

SOCIETE MAGHREB MEDITERANENNE D'AUDIOVISUEL

Société anonyme

Au capital de 2.800.000 dinars

Siège social : Immeuble Luxor, Avenue Hédi Karray CUN 1082 Tunis

MF : 1326438/S

Les actionnaires de la Société Maghreb Méditerranéenne

D'Audiovisuel sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 Mai 2024 à 11h, au 2ème étage de la résidence Samson, rue 8601, Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport de gestion du conseil d'administration pour les années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 et des rapports du commissaire aux comptes pour les mêmes exercices,

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au titre des exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022,

3. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation s'il y a lieu des résultats,

6. Reconduction du conseil d'administration pour les années 2023 à 2025.

7. Attribution au Président Directeur Général de tous les pouvoirs de signature.

2024T00344SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2024

SOCIETE MAGHREB MEDITERANENNE D'AUDIOVISUEL

Société anonyme

Au capital de 2.800.000 dinars

Siège social : Immeuble Luxor, Avenue Hédi Karray CUN 1082 Tunis

MF : 1326438/S

Les actionnaires de la Société Maghreb Méditerranéenne D'Audiovisuel sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 7 mai 2024 à 10h, au 2ème étage de la résidence Samson, rue 8601, Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Correction d'une erreur de frappe introduite lors de la publication du statut de la Société au sujet du capital social et du nombre d'actions.

2. Changement de l'adresse du siège social de la société

3. Opérations diverses.

2024T00345SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Qui se tiendra le 14 mai 2024

Société Industrielle d'Amortisseurs «SIA»

Société anonyme

Au capital de 5.299.100 Dinars

Siège social : 38, Rue de la laine Zone Industrielle Bir El Kassaa, Ben Arous 2013

RNE : 0045871L

Les actionnaires de la Société Industrielle d'Amortisseurs «SIA» sont priés de bien vouloir assister à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra pour le Mardi 14 mai 2024 à 9 H au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité individuel de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de "SIA" au titre des états financiers individuels 2023

3- Approbation du rapport d'activité individuel de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2023

4- Approbation des états financiers individuels de la "SIA" pour l'exercice 2023

5- Affectation des résultats de la société SIA de l'exercice 2023

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du CSC ;

7- Lecture du rapport d'activité consolidé de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2023

8- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de "SIA" au titre des états financiers consolidés 2023

9- Approbation du rapport d'activité consolidé de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2023

10- Approbation des états financiers consolidés de la "SIA" pour l'exercice 2023

11 - Quitus aux administrateurs;

12- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque Actionnaire.

2024R00839SANB3

Convocation

Société d'Elevage de Monastir

Société anonyme

Au capital de 1.200.000 DT

Siège social : Cité El Agba, route de Khniss 5000 Monastir

Identifiant unique RNE : 09021V

M.F : 09021/V/P/M/000

Le président du conseil d'administration de la société d'Elevage de Monastir convoque les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 6 mai 2024 à 10 heures au siège social de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles «CTAMA» sis au 100, Avenue de la Liberté, Tunis, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social de la société Cité El Akaba, route de Khniss 5000 Monastir au 120, Rue Radhia HADDAD, appartement n°6 - 3ème étage - Tunis.

2- Désignation d'un nouvel administrateur.

3- Convocation du conseil d'administration pour désignation du nouveau président et un nouvel directeur général.

2024R00863SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du vendredi 26/4/2024

Société Hôtel Medi Golf

Société anonyme

Au capital de 6 424 000 dinars

Siège social Hammamet Sud

RC : B138431998

Identifiant Unique : 538954D

Messieurs, mesdames les actionnaires de la Société Hôtel Medi

Golf sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire convoquée par le conseil d'administration du 25/3/2024 qui se tiendra le vendredi 26-04-2024 à 10h au siège de la société sis à Hôtel Houda Yassmine Hammamet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

- Augmentation du capital social par conversion des créances.

- Suppression de droit préférentiel de souscription et agrément de nouveaux actionnaires.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs.

2024S00473SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2023

SOCIETE INSTITUT POLYTECHNIQUE PRIVE DES SCIENCES AVANCEES DU SUD

IPSAS

Sté anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Avenue 5 Août Rue Said Abou Baker Sfax

Identifiant Unique : 418435 R

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la société INSTITUT POLYTECHNIQUE PRIVE DES SCIENCES AVANCEES DU SUD "IPSAS" société anonyme au capital de 2.000.000 dinars, ayant son siège social à l'avenue 5 Août, rue Said Aboubaker, immeuble kamoun Sfax, titulaire de l'identifiant unique n°418435R sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2023 qui se tiendra le mardi 7 mai 2024 à 10 heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées

5. Affectation des résultats enregistrés aux états financiers de l'exercice 2023.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

7. Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

8. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2024X00428SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société «Les filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation

Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa

Société anonyme

Au capital social 7.475.000 Dinars

IU : 306937 P

Les actionnaires de la Société «Les filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation, sont convoqués en AG.O le vendredi 10 Mai 2024 à 10 h du matin au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et financier du liquidateur

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2023

3. Approbation du rapport moral du liquidateur, des Etats financiers et des conventions réglementées

4. Quitus au liquidateur pour l'exercice 2023.

5. Divers : possibilité de clôture de la liquidation et approbation des comptes et quitus.

2024400804SANB3

Convocation à l'assemblée générale

De la Société MARSA FASHION COMPANY "MFC"

SARL au capital social 800.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa

Identifiant unique : 615398 EAM 000

Messieurs les associés de la Société «MARSA FASHION COMPANY» en liquidation, sont convoqués en assemblée générale le vendredi le 10 mai 2024 à 9 h au 1 bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport moral et financier du liquidateur

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états réglementés 31/12/2023

3. Quitus au liquidateur pour l'exercice 2023.

4. Divers.

2024400805SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso Emiratie SICAV

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Med El Beji Caid Essebsi Lotissement AFH, DC8, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

M.F : 0988822V

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Emiratie Sicav, sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 7 mai 2024 à 10h au siège de la société sis au Boulevard Med El Beji CAID ESSEBSI Lotissement AFH, DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023,

4- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

5- Fixation des jetons de présence.

6- Questions diverses.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2024400820SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Tuniso-Emiratie SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la Loi 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF N°45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Med El Beji CAID ESSEBSI Lotissement AFH, DC8, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

M.F : 0988822V

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Emiratie Sicav - Société d'Investissement à Capital Variable, sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 7 mai 2024 à 11h au siège de la société sis au Boulevard Med El Beji CAID ESSEBSI lotissement AFH, DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification du type de SICAV de la Tuniso-Emiratie Sicav d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation;

2- Mise à jour des statuts;

3- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2024400821SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPTOIR TUNISIEN DES PAPIERS - C.T.P

S.A. au capital de 10 500, 000 D

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E 40816G

Affiliation CNSS : N°132011/91

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 6 Mai 2024 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion du Groupe relatifs à l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;

- Délégation de pouvoirs.

2024400822SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Immobilière Des Oeillets

Société anonyme

Au capital de 900.000 Dinars

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Identifiant Unique : 0614700K

M.F : 614700K/P/M/000

CNSS : 210261-62

Les actionnaires de la société Immobilière des œillets sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 8 Mai 2024 à 10 heures au siège de la société sis au 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville; 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Décision de la continuité de l'activité de la société.

2024400824SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT SOFIDE

S.A. au capital de 145 000 000 D

Siège social : Zone Industrielle Charguia II - Angle Rue du Métal et rue des Entrepreneurs- 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E 001973C

Affiliation CNSS : 80654 -47

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 8 Mai 2024 à 10h, au siège social sis à l'immeuble SOFIDE à la Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;

- Nomination des Administrateurs,

- Désignation des Co-commissaires aux comptes de la société et du Groupe SOFIDE,

- Pouvoirs pour formalités.

2024400841SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

KAPITAL BUSINESS INVESTMENT

Société anonyme

Au capital de 70 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E 0998971N

Affiliation à la CNSS : 291467-79

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 8 Mai 2024 à 11 h, au siège social sis à l'immeuble SOFIDE à la Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion du Groupe relatifs à l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2024400842SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hélion Capital SA

Société anonyme

Au capital de 200 000 TND

Siège social : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis

MF : 1161889 E/A/M/000

Identifiant unique : 1161889E

Numéro d'affiliation CNSS : 342523-16

Les actionnaires de la société anonyme dite Hélion Capital SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 8 mai 2024 à 8h30 au siège de la société: 17 rue du Libéria - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6. Questions diverses.

2024400847SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Hôtelière de Développement Touristique

Société anonyme

Au capital de 4 320 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0031170P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Hôtelière de Développement Touristique sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 3 mai 2024 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2023,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2023,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2024400854SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA BANQUE TUNISO-LIBYENNE

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 DT

Siège social : Avenue Maître Béji Caied Essebsi- centre Urbain Nord

RNE : 033272 D

Le Conseil d'Administration de la Banque Tuniso-Libyenne «BTL» a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 avril 2024 à 10 H au siège de la Banque, Avenue Maître Beji Caied Essebsi - centre urbain nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 de la Banque Tuniso-Libyenne.

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de la Banque Tuniso-libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

4. Lecture du rapport de gestion relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso- Libyenne au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

6. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-libyenne et des états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Affectation des résultats.

9. Cooptation de nouveaux administrateurs et d'un nouveau gestionnaire.

10. Délibérer sur les primes des membres du conseil d'administration et des comités y rattachés.

2024400862SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 3-5-2024

Société Clinique la Rose S.A

Capital : 8080981, 000

21 Rue de la Bourse les jardins du Lac 2 -Tunis

MF : 856948 C/A/M/000

Messieurs les administrateurs vous êtes invités à assister au conseil d'administration qui se tiendra le 3-5-2024 à l'administration à 18 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31-12-2023

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31-12-2023

4. Approbation des conventions règlementées entrant dans le cadre de l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion et du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023

7. Nomination des administrateurs pour les exercices comptables 2024, 2025 et 2026

8. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices comptables 2024, 2025 et 2026

9. Renouvellement du mandat du directeur général et du directeur général adjoint pour les exercices 2024, 2025 et 2026

10. Pouvoirs et formalités.

2024400872SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Clinique la Rose

Siège social : 21 Rue de la Bourse les jardins du Lac 2 - 1053 - Tunis

Capital : 8080981, 000

MF : 856948C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Clinique La Rose, société anonyme, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra 3-5-2024 au siège social de la société à 19H à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

1. Continuité de l'activité selon l'article 388 du code de sociétés commerciales

2. Réduction de capital selon l'article 388 du code de sociétés commerciales

3. Augmentation de capital de 4 millions de dinars en numéraires et par conversion de créances

4. Pouvoirs et formalités.

2024400873SANB3

Convocation

Société de Construction Métallique du Cap-Bon

"COMECAB"

Société anonyme

Capital social : 1 106 000 DT

11, Rue d'Algérie, Tunis

Identifiant unique : 5073Q

En application des dispositions du paragraphe 3 de l'article 195 du code des sociétés commerciales, Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société de

Construction Métallique du Cap-Bon «COMECAB» société anonyme, au capital de 1 106 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 30 avril 2024 à 11 h, au 43 Avenue H. Bourguiba, Le Colisée, Bureau 358, 3ème étage, 1000, Tunis, sur convocation des deux membres en exercice du conseil d'administration à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

(1) Nomination d'un administrateur.

(2) Pouvoir pour les formalités.

Les membres du conseil d'administration ayant convoqué la présente assemblée générale.

2024400875SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA

Société anonyme

Capital social : 55 000 000 Dinars

Identifiant unique : 0012628X

Siège social : Zone Industrielle Borj Cedria - 2050 - Hammam-Lif

Messieurs les actionnaires de la société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 2 mai 2024 à 12 heures 30, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Augmentation du capital de la société

2. Mise à jour corrélative des statuts

3. Pouvoir pour les procédures légales.

2024400879SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale

De la Société "CN Fashion"

SARL au capital social 400.000 D

Identifiant unique : 0831819 L

Messieurs les associés de la Société «CN Fashion» en liquidation, sont convoqués en assemblée générale le vendredi 10 mai 2024 à 9 h au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport moral et financier du liquidateur

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états réglementés 31/12/2023

3- Quitus au liquidateur pour l'exercice 2023.

4- Divers.

2024T00312SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Amir Chaaben l'héritier de sa mère Fekria Chaaben annonce qu'elle est propriétaire d'une maison de 110 m et une terrasse de 36 m ; à route de Tunis K 7 Sfax; que son titre de propriété rédigé le 28 décembre 1998 par les notaires Abdelaziz Abid et Zouhir Kallel étant perdu et il veut en extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire "Jarraya Sameh" à sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t, toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00411DIVD2